

Bagnolet, le 5 novembre 2021

Communiqué de presse

## **Grippe aviaire : le ministre déclare la guerre à l'élevage paysan !**

Julien Denormandie a décrété que le risque relatif à la grippe aviaire sur l'ensemble du territoire métropolitain est désormais élevé, ce qui signifie que toutes les volailles doivent être enfermées à compter d'aujourd'hui.

La Confédération paysanne et le MODEF s'étonnent de cette décision, alors même qu'aucun foyer dans les élevages français n'a été constaté et qu'il n'y a eu aucune transparence concernant les foyers aux Pays-Bas et en Allemagne.

Pudiquement appelée « mise à l'abri » par le ministère et les industriels, l'enfermement des volailles doit suivre des modalités qui ne permettent pas de conserver les conditions de production du plein-air, notamment en termes de bien-être animal et de qualité gastronomique des volailles. Comment imaginer élever correctement un chapon ou une dinde de Noël sur la surface autorisée de maximum 50 cm<sup>2</sup> ?

Cette décision condamne tous les éleveurs plein air à être hors-la-loi ou à disparaître, alors que rien n'est fait pour réguler les flux massifs d'animaux et de personnes orchestrés par les filières industrielles. C'est pourtant la concentration des élevages et ces flux qui, comme lors de la dernière crise, permettent la propagation du virus.

En condamnant les élevages à claustre toutes leurs volailles, le ministre fait le choix de sacrifier le plein-air dans l'espoir de permettre à la filière industrielle d'exporter le plus longtemps possible... jusqu'à ce qu'elle propage elle-même la grippe aviaire et déclenche la fermeture des frontières des pays étrangers aux volailles françaises.

Les éleveurs de poulets, de pintades, de poules pondeuses, de canards et de volailles festives en plein air continueront de préserver la qualité de vie de leurs animaux par l'accès aux parcours. Ils garantiront aux consommateurs la confiance sur la qualité de leur alimentation, dans le respect des mesures de biosécurité déjà mises en place pour empêcher la propagation de la grippe aviaire dans les élevages autarciques.

Mis hors la loi par le ministre, c'est une déclaration de guerre aux très nombreux paysans déterminés à ne pas se laisser faire.

### **Contacts presse :**

Nicolas Girod, porte-parole national de la Confédération paysanne 06 07 55 29 09

Sylvie Colas, porte-parole de la Confédération paysanne du Gers : 06 70 31 90 71

Mélanie Martin, présidente du Modéf des Landes, 06 89 40 91 00

Christophe Mesplède, vice-président du Modéf des Landes, 06 09 92 15 09

Serge Mora, vice-président du Modéf des Landes, 06 30 71 15 00